

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le dix-sept novembre deux mil seize, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de M. Jean Paul OLLIVIER, Maire.

PRESENTS

Nicole LOTITO, Jean Christophe MILLIOT, André COURTIL, Valérie MICHAU, Thierry CALVET, Joëlle NEVEUX, Philippe LEFEVRE, Sébastien PERRIN, Michèle LETOT, Claude ICHARD, Paul HEIM, Michel TING, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Joël PASQUETTE, Francesco LIO, Jacky GROS, Raymonde DUMOND

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Annie CABASSE-LAROCHE	a donné pouvoir à	J. Christophe MILLIOT
Colette ANGLADE	a donné pouvoir à	Michel TING
Jean Pierre LECHENE	a donné pouvoir à	Sébastien PERRIN
Florent VILLANOVA	a donné pouvoir à	Joëlle NEVEUX
René CORGNOLO	a donné pouvoir à	Thierry CALVET
Sylvie SERGE CABITEN	a donné pouvoir à	Nicole LOTITO
Arnaud PLASSE	a donné pouvoir à	Jean CAYRON
Gilbert BRANCHET	a donné pouvoir à	Josette MIMOUNI
Martine VIEU DE GIRARD	a donné pouvoir à	Jacky GROS
Mickaël PALHIER	a donné pouvoir à	Claude ICHARD

ABSENTS

Stéphanie SEMSIOGLU

La séance est ouverte à 9 heures 30 par M. Jean Paul OLLIVIER, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Valérie MICHAU, Adjointe, est élue secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

II - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 12 AOUT 2016 ET 20 SEPTEMBRE 2016

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 12 août 2016 et du 20 septembre 2016 sont adoptés.

VOTE : 25 voix POUR

7 ABSTENTIONS (Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

VOTE : 25 voix POUR

7 CONTRE (Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

- 1 **CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE ET D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN ENTRE LA VILLE, LE CCAS, L'EPA DE LA VIE SCOLAIRE, DES LOISIRS ET DES SPORTS, L'EPA DE L'ECOLE DES ARTS ET L'EPA DE LA PETITE ENFANCE**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de créer un Comité Technique commun pour la Ville, le CCAS, l'EPA de la vie scolaire, des loisirs et des sports, l'EPA de l'Ecole des Arts et l'EPA de la Petite Enfance,
PRECISE que ce Comité Technique se réunira en formation élargie dans le cadre de ses missions de CHSCT,
FIXE le nombre de représentants à 5 membres titulaires du personnel et 5 membres suppléants pour le Comité Technique,
MAINTIENT le paritarisme numérique entre les représentants de personnel et des élus,
MAINTIENT le droit de votes des élus,
FIXE la composition du Comité Technique en formation CHSCT comme suit les membres habituels du Comité Technique, les membres experts, à savoir le DGS ou le DGA, le DRH et l'Agent de prévention, les membres extérieurs, à savoir le Médecin du travail et l'ACFI, et les agents nommés par les organisations syndicales.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 2 **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS POUR L'ANNEE 2017**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE DE CREER pour 2017 les emplois suivants 22 emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, et 8 emplois d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP),
PRECISE que les agents recrutés sur ces emplois seront rémunérés comme suit 22 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe sur la base de l'indice du 1^{er} échelon de la grille afférent à ce grade, et 10 Adjoints Administratifs de 2^{ème} classe sur la base de l'indice du 1^{er} échelon de la grille afférent à ce grade,
PRECISE les affectations,
PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif Commune de l'exercice 2017, au chapitre 012 "rémunération du personnel".
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 3 **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ARRIVEE D'UNE ETAPE DE LA COURSE CYCLISTE INTERNATIONALE PROFESSIONNELLE « LA MEDITERRANEENNE »**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la convention avec l'association l'Olympique Club Azur (O.C.A.) pour l'organisation d'une arrivée d'étape de « La Méditerranéenne »,
APPROUVE le montant de la subvention versée à cette association pour un montant de 40 000 € pour l'année 2017,
APPROUVE le versement en deux fois soit un acompte en novembre de 30 % à la date d'inscription au calendrier UCI 2016 et le solde en janvier 2017,
APPROUVE le cahier des charges 2017 de l'Olympique Club Azur (O.C.A.),
AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que le cahier des charges et à prendre toute disposition rendant exécutoire cette convention.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 4 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT D'UNE NOUVELLE SIRENE ETATIQUE AU SYSTEME D'ALARME ET D'INFORMATION DES POPULATIONS**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE les termes de la convention,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en faire appliquer les termes,
INSCRIT les dépenses d'un montant de 1 800 euros TTC correspondant au budget d'alimentation électrique de l'alarme.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 5 **APPROBATION DE LA CONVENTION DE CO FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR, LA CAVEM ET LA COMMUNE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET PARTAGES SUR VOIRIE DEPARTEMENTALE, COMMUNAUTAIRE OU COMMUNALE**
Après débat, le Conseil Municipal :
ACCEPTE la participation de 15.000 euros de la Commune de Roquebrune-sur-Argens,
APPROUVE les documents proposés,
AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette convention de cofinancement.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

- 6 **RAPPORT DU DELEGATAIRE VEOLIA – ANALYSE DE LA QUALITE DES EAUX DE BAINADE - ANNEE 2016**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE de la remise du rapport du délégué VEOLIA pour les analyses de qualité des eaux de baignade en 2016.
- 7 **RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES PLAGES DES PIERRATS, DE SAN PEIRE, DE TARDIEU, DE LA BONNE EAU ET DE LA GAILLARDE – SAISON ESTIVALE 2015**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE du rapport annuel de gestion des plages des Pierrats, de San Peire, de Tardieu, de Bonne Eau et de la Gaillarde pour la saison estivale 2015 et ses annexes.
- 8 **DEMANDE DE PROROGATION DE LA CONCESSION DE LA PLAGE ARTIFICIELLE DES ACTINIES**
Après débat, le Conseil Municipal :
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à formuler la nouvelle demande de prorogation exceptionnelle d'un an auprès des services de l'Etat de la concession de plage artificielle des Actinies,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 9 **DENOMINATION DE VOIE – PLACETTE SUN BEACH**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de reporter cette question.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 10 **COMPLEMENT D'AVANCE DE TRESORERIE POUR L'EPA ROQUEBRUNOIS DE LA PETITE ENFANCE**
Après débat, le Conseil Municipal :
FIXE ET APPROUVE le complément d'avance de trésorerie de la régie de l'EPA Roquebrunois de la Petite Enfance pour un montant de 300 000 € remboursable à la Ville à la fin de l'exercice 2016,
PRECISE que ce complément d'avance de trésorerie doit compenser le retard pris par la CAF du Var pour le versement de la subvention de prestation de service pour l'exercice 2016,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
VOTE : 21 voix POUR
11 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Michel TING (pouvoir de Colette ANGLADE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)
- 11 **REMISE GRACIEUSE DE PENALITES LIEES AUX TAXES D'URBANISME POUR STE MENDOZA GREGORY**
Après débat, le Conseil Municipal :
ACCORDE la remise gracieuse des pénalités pour la part communale, d'un montant de 159 euros, au bénéfice de STE MENDOZA GREGORY.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 12 **DECISION MODIFICATIVE N° 3 – VILLE**
Après débat, le Conseil Municipal :
ADOpte les modifications budgétaires telles que présentées en séance.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 13 **AVANCE DE TRESORERIE AU BUDGET ANNEXE DES CIMETIERES – PROROGATION**
Après débat, le Conseil Municipal :
PROROGE l'avance de trésorerie d'un montant de 80 000 € au budget annexe des cimetières jusqu'au 31 août 2017, aux mêmes conditions que précédemment.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 14 **ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION A L'EPA DE LA PETITE ENFANCE**
Après débat, le Conseil Municipal :
ACCORDE une subvention complémentaire de 45 000 €,
PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits dans la décision modificative n° 3 au chapitre 65.
VOTE : 21 voix POUR
11 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Michel TING (pouvoir de Colette ANGLADE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

- 15 **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire au titre de l'exercice 2017.
- 16 **DISSOLUTION DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PAYS MER ESTEREL – MODIFICATION DE LA REPRISE DES RESULTATS**
Après débat, le Conseil Municipal :
ADOpte la modification du résultat d'investissement qui s'élève à 5 686,46 € au lieu de 8 116,23 €,
PRECISE que cette modification a été intégrée dans la décision modificative n° 3 de 2016.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 17 **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAVEM**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée approuvés par M. le Préfet du Var le 13 décembre 2012 par intégration des dispositions législatives en vigueur, comme proposés en séance,
APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée approuvés par M. le Préfet du Var le 13 décembre 2012 par ajout de compétences supplémentaires, non prévues par les dispositions législatives en vigueur, comme proposés en séance,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 18 **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CAVEM**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE de la présentation du rapport écrit concernant l'activité de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée en 2015.
- 19 **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SEML SARGET**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le rapport écrit concernant l'activité de la SARGET en 2015.
VOTE : 21 voix POUR
11 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Michel TING (pouvoir de Colette ANGLADE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)
- 20 **SPIC STATIONNEMENT – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**
Après débat, le Conseil Municipal :
DÉCIDE de ne pas procéder à un vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
DÉSIGNE pour siéger au Conseil d'Administration en tant que membre extérieur au Conseil Municipal, M. Henri MABIRE.
VOTE : 21 voix POUR
11 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Michel TING (pouvoir de Colette ANGLADE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)
- 21 **MISE EN PLACE DE LA VIDEO VERBALISATION SUR LA COMMUNE**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la procédure de vidéo-verbalisation comme moyen de lutte contre le stationnement interdit, gênant ou très gênant,
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents correspondant à ce projet.
VOTE : 21 voix POUR
11 ABSTENTIONS (Sébastien PERRIN (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Michel TING (pouvoir de Colette ANGLADE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)
- 22 **MISE EN PLACE DU PASTORALISME SUR LES OUVRAGES DFCI – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CERPAM**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le projet présenté,
APPROUVE le principe de conventionnement entre la Commune de Roquebrune-sur-Argens et le Centre d'Etude et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée,
INSCRIT le coût de la prestation au budget,
AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat et toutes les pièces afférentes à ce dossier.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

- 23 **CONVENTION PORTANT ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DES ISSAMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la convention portant organisation de l'agence postale communale des Issambres,
AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.
VOTE : 21 voix POUR
11 ABSTENTIONS (Sébastien PERRIN (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Michel TING (pouvoir de Colette ANGLADE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)
- 24 **CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**
Après débat, le Conseil Municipal :
DESIGNE M. Florent VILLANOVA, en remplacement de M. le Maire pour siéger au Conseil d'Exploitation du Centre Nautique Les Issambres.
VOTE : 21 voix POUR
11 ABSTENTIONS (Sébastien PERRIN (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Michel TING (pouvoir de Colette ANGLADE), Josette MIMOUNI (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)
- 25 **COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – REMPLACEMENT DE QUATRE MEMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
DESIGNE :
Mme Josette MINOUNI, en remplacement de M. Gilbert BRANCHET (titulaire),
Mme Joëlle DUMOND, en remplacement de M. le Maire, (suppléant),
M. Mickaël PALHIER, en remplacement de Mme Ludivine BRACA SOLER, (suppléant),
Mme Anissa NAAMANE, en remplacement de Mme Josette MIMOUNI (suppléant).
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 26 **INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE des décisions municipales n° 20156/104 à n° 2016/192.

QUESTIONS DIVERSES.

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 11 H 42.*

**AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 17 novembre 2016

Le Maire,
Jean Paul OLLIVIER